

Compte rendu du CHSCT 31 du 19 septembre 2017

Toulouse, le 24 octobre 2017

Point des médecins de prévention sur leurs conditions d'installation à Balma

- Ils considèrent être bien installés, l'inquiétude de départ sur la confidentialité a été dissipée.
- Il est à noter que trois collègues ne se sont pas rendus à la visite médicale parce qu'ils éprouvaient des difficultés à marcher du métro Balma-Gramont au Centre des finances publiques. Il appartient à la délégation des services sociaux et aux directions de veiller à mettre en place un dispositif d'accompagnement de ces collègues. **La visite médicale est obligatoire, a fortiori pour des agents qui rencontrent des difficultés physiques de déplacement. La CGT est intervenue à ce titre au dernier CDAS pour suggérer la possibilité de transport à la demande offerte par Tisséo.**

Analyse de l'incendie du bâtiment mitoyen de l'INSEE

Un incendie s'est déclaré le 8 août 2017 dans un bâtiment en travaux, à proximité des locaux de l'INSEE situés rue des trente-six Ponts à Toulouse. L'inquiétude des personnels a été vive compte tenu de la présence d'amiante dans ledit bâtiment.

- Un questionnaire des agents est apparu concernant le temps de déclenchement de l'alarme. Le représentant de l'INSEE a expliqué qu'il y avait toujours une vérification avant déclenchement définitif de la centrale d'alarme pour lever le doute sur le caractère, parfois accidentel, du déclenchement. Selon lui, l'opération n'a pas excédé 5 minutes.
 - Des interrogations sont apparues au sujet du protocole d'évacuation : un nouveau protocole est à l'étude, intégrant les remarques de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) qui a été saisi le 10 août pour analyser les suites de l'incendie.
 - Concernant la présence d'amiante, une analyse de l'air et des prélèvements surfaciques ont été réalisés. **Nous déplorons que ces analyses aient été diligentées seulement 3 semaines après l'incendie et sous la pression des organisations syndicales. Les résultats de ces analyses nous ont été communiqués en séance et sont négatifs. Ce**



résultat garantit-il l'absence de poussière d'amiante au moment des faits ?

Fusion des services impôts des particuliers (SIP) de Rangueil et du Mirail

Notons tout d'abord que seule la fusion des SIP du Mirail a été abordée longuement (le phasage des travaux de Rangueil n'étant pas encore connu lors de la réunion). Le représentant de la DRFiP 31 a qualifié ces deux opérations de « particulières et ambitieuses ». La CGT a mis plusieurs bémols à cet enthousiasme, qui frôlait l'auto-satisfaction.

Tout d'abord, le niveau d'information du CHSCT est déplorable. En effet, **les documents sont les mêmes que ceux fournis au comité technique, alors que la finalité des deux instances est bien**

différente. Notre direction exprime-t-elle ainsi sa volonté de fusion des instances, anticipant la déclinaison de la loi travail dans la Fonction publique ?

Sur le site du Mirail, les restructurations se font sans moyens budgétaires. M. Marzin (DRFiP 31) a demandé, après la réunion du Comité technique local (CTL), la production de plans supplémentaires. Deux plans ont été évoqués par l'administration mais le second plan n'a jamais été communiqué aux agents. Nous avons émis de gros doutes sur l'existence réelle de ce plan B. La direction locale a expliqué que ce plan a été discuté en interne mais que son coût n'a pas permis de le retenir.

La problématique de l'aile qui fait face au supermarché voisin n'a pas été prise en compte (bruit, odeurs...). Ce sujet avait déjà été évoqué au CTL et la direction n'a visiblement aucune volonté de travailler à y remédier.

La délégation CGT a dénoncé les 4 emplois non pourvus et le fait que la fusion entraîne les suppressions d'un poste de chef de SIP et d'inspecteur. Selon la DRFiP, les postes vacants sont dus au mouvement mécanique. L'équipe de renfort sera déployée.

Les collègues du recouvrement ont fait le souhait de travailler en open space. La direction, bien qu'elle ne partage pas cette solution (pas plus que l'ISST), a validé ce choix.

La CGT a relayé la demande des collègues de voir installer des perches électriques supplémentaires. Cette demande a été actée.

Le représentant de la direction a précisé que l'accueil serait renforcé et qu'une discussion avec les équipes aurait lieu la semaine suivante.

L'arlésienne de ce CHSCT a été le rapport établi par l'ISST suite à sa visite dans les deux services. Selon la DRFiP, il n'était pas encore rédigé au moment du CHSCT. Il nous a été remis quelques jours plus tard. Pourtant, un plan montré rapidement lors de la réunion par un représentant de la DRFiP faisait partie du rapport de M. Renda. Aurait-on cherché à nous « la jouer à l'envers » ?



La CGT a rappelé que lors de son passage au SIP du Mirail, M. Renda aurait évoqué la permutation du secteur assiette avec le pôle transverse. La DRFiP a répondu ne pas y être favorable par rapport à l'emplacement physique de l'encadrement dans le service. Ils sont parfois moins regardants sur l'ergonomie des services !!! (cf. le service PRS sur les 2ème et 5ème étage à la Cité administrative). De plus, nous avons insisté sur le fait que l'ISST avait préconisé des ajustements. C'est le cas pour le pôle 2 « Assiette » : il y a des contraintes immobilières supplémentaires (conduit d'évacuation, éclairage ...) qui sont génératrices de tensions entre les collègues . **Qui va être tiré à la courte paille pour occuper la bonne place ?**

La responsable de l'un des SIP, experte pour l'administration, a déclaré : « à mon sens, les pôles assiette vont être réduits et le pôle transverse va se développer. Le projet et les conditions de travail sont corrects ». C'est le concept de « correct » qui fait toujours débat...

En conclusion, M. Bès, qui défendait le projet de l'administration, s'est exprimé ainsi : « *Dans les services non fusionnés, nous avons des fragilités, notamment sur l'accueil. La fusion palliera ces manques. Étoffer les équipes sera positif pour l'exercice des missions* » Mais alors, pourquoi ne pas l'avoir fait lors de la création des sites, quand les collègues du recouvrement réclamaient à cor et à cri

de continuer à travailler dans le même service ?! **La vérité, c'est que les effectifs ont tellement diminué que la fusion des SIP devient le seul moyen que la DGFIP peut exploiter pour maintenir un semblant de service public de gestion des impôts des particuliers et surtout pour préparer la vague à venir de suppressions d'emplois par milliers à compter de 2019.**

Sur le site de Rangueil, la direction n'est pas en mesure de donner un calendrier. Les travaux déborderont sur 2018 pour des raisons budgétaires et de temps de réalisation. Ils auront lieu en site occupé. Pour des raisons de gestion de co-activité des entreprises, les travaux de chauffage se feront après les travaux immobiliers de fusion des SIP. La CGT a insisté sur la nécessité d'effectuer les travaux bruyants hors de la présence des collègues et a demandé une réflexion sur le positionnement des bureaux dans les services (luminosité très gênante pour les agents dont le bureau est situé face aux fenêtres).

Pour l'ensemble de ces raisons, la CGT et les autres représentants des personnels n'ont pas émis d'avis sur ces fusions de SIP. La direction a proposé la réunion d'un groupe de travail sur le sujet.

Fermeture des trésoreries d'Aspet et Aurignac



Le minimalisme est un courant musical des années 60 qui se distinguait par des compositions répétitives et dépouillées. Les fiches d'impacts et les dossiers de présentation de la DRFiP 31 doivent beaucoup à cette mouvance artistique. Les John Adams et Philippe Glass de notre direction ont présenté ces fermetures comme une aubaine pour les collègues qui travaillent dans ces postes. Les permanences pour Aspet ont déjà été finalisées. Pour Aurignac, les « discussions » avec les élus sont toujours en cours. Pour autant, **la direction générale a limité à une demi-journée par semaine, dans la mesure où elles auront lieu dans une maison de service au public et que le coût est de 50 euros la demi-journée. Non content d'économiser sur les emplois et les**

loyers, la DGFIP « gratte » également sur les permanences. Minimalisme, quand tu nous tiens !!!

Ces permanences permettront les paiements par chèque et carte bancaire mais pas en espèce. En matière de personnel, tout est parfait selon la direction locale. Pour Aspet, le comptable sera affecté à St Gaudens, où, par chance, il y a un poste de A vacant. Concernant Aurignac, la chef de poste deviendra chargée de mission à la direction et assurera les permanences. La fermeture est présentée par le directeur comme une délivrance pour le collègue qui exerce un mi-temps entre Aurignac et St Gaudens.

La CGT a insisté pour que l'avis du CHSCT ne soit pas rendu concernant ces fermetures pour les raisons suivantes :

- il n'y a aucune étude sur l'impact du transfert de charges vers les centres des finances de Saliès du Salat et St Gaudens.**
- le CHSCT est amené à se prononcer sur deux fermetures que le ministre de l'action et des comptes publics n'a pas encore avalisées !!!**

Les deux autres organisations syndicales représentées ont approuvé cette position.

Offre de service WIFI - DGFIP



Sous ce nom barbare se cache le projet d'installation de réseaux wifi au sein des services, en expérimentation dans quelques sites de la DGFIP. Nous ne pouvons prétendre être spécialistes des rayonnements électromagnétiques mais un camarade nous a écrit une petite note compilant des avis de scientifiques sur le sujet. Comme lors de l'examen de cette question n'étaient présents ni l'ISST, ni les médecins de préventions, il a été décidé de reporter ce point à une future réunion de l'instance. Les médecins et l'ISST seront chargés d'une présentation technique du wifi et de ses incidences sur la santé des agents.

Questions diverses

– **Restaurant administratif place Occitane** : fin août a eu lieu un incident au niveau du bac à graisse de la cuisine. Une demande de vidange par la société de maintenance a été effectuée. Il s'avère que le bac à graisse date de 1972 et présente une importante fissure. Plusieurs devis sont en cours avec des entreprises et une demande de financement a été faite à l'administration centrale. Le premier devis reçu s'élève à plus de 60 000 euros. La réouverture n'interviendra pas de sitôt...

– **Plancher de la trésorerie de Montréjeau** : ce plancher présente des déformations conséquentes depuis plusieurs années et certains bureaux sont mis à niveau avec des cales de fortune. La difficulté provient du fait que ce plancher est classé par les Monuments historiques. La DRFiP nous a affirmé avoir envoyé plusieurs mails sur le sujet à la communauté de commune, sans réponse à ce jour. Nous avons demandé qu'une relance soit faite sans tarder .

– **Situation de la trésorerie de St-Béat** : cette trésorerie, aménagée assez récemment (depuis les inondations qui ont détruit l'ancien local) va se trouver à compter du mois de décembre en bordure de la nouvelle déviation . Elle verra passer quotidiennement plusieurs centaines de camions en transit vers l'Espagne. Ceci pose la double problématique des nuisances sonores et du risque d'accident potentiel, le bâtiment étant situé dans un virage dangereux. La DRFiP nous a répondu que la Direction départementale des territoires, la mairie, le Service des affaires financières et immobilières (SAFI) du ministère, un ingénieur structure et un ingénieur acousticien ont rendu récemment un rapport. Nous devons être tenus informés des suites de ce rapport.

– **Travaux à la Cité administrative** : des travaux d'accessibilité auront lieu jusqu'à Noël. Il y aura reprise de toutes les rampes handicapés, ainsi que divers travaux d'aménagement derrière le bâtiment D. La situation du trapon de dégagement des fonds a également été évoqué. La CGT a insisté sur la nécessaire prévention des nuisances sonores. L'assistante de prévention nous a informé qu'il ne resterait que 15 casques sur les 50 que le CHSCT a financé. Un recensement s'impose !

Vos représentants CGT : Chantal HATCHEMI (Douane), Catherine BOURNISIEN (INSEE), Olivier BALZER (Douane), Jean-Marc SERVEL (DRFiP).

Experts : Stéphane BOY (DRFiP), Cyril HEBRARD (DRFiP).

